



Les droit de l'étudiant

Par **Midou29**, le **08/04/2017** à **10:35**

Bonjour tous le monde svp j'ai une question, quel sont les droits d'un étudiant étrangers qui vas se marier avec une étudiante française ?
Est ce qu'il pourra continué ses études normalement ?
Est ce qu'il aura droit à la bourse ?
SVP aider moi

Par **amajuris**, le **08/04/2017** à **10:51**

bonjour,
Le mariage avec un Français n'a pas d'effet automatique sur la nationalité mais il est possible d'obtenir un titre de séjour conjoint de français.
donc je ne pense pas qu'un étudiant étranger même marié avec une française puisse prétendre à une bourse versée par la france tant qu'il n'a pas obtenu la nationalité française.
rien ne s'oppose à ce qu'il continue ses études.
salutations

Par **Midou29**, le **08/04/2017** à **19:27**

Merci beaucoup @amatjuris